

ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES

PREFMS

(Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé)

74 voie du Toec

TSA 40031

31059 TOULOUSE CEDEX 9

Tél. : 05-61-32-40-90

email : eia.sec@chu-toulouse.fr

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION 2021

Ecole d'infirmiers Anesthésistes

POLE REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTÉ

- **INSCRIPTIONS** : du 04 janvier 2021 au 19 février 2021 (inclus)–

- **EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE** : Le 23 Mars 2021 – **AMPHI 2**
 - Appel à 9h, épreuve de 10h à 12h
 - Mise sous anonymat **APRES** les épreuves écrites
 - Affichage des résultats : **Mercredi 14 avril 2021 - 10 Heures**

- **EPREUVE ORALE D'ADMISSION** : Les 04 et 05 mai 2021
De 8h à 18h **salles B214 -215- 216- 217 - 218**

- **AFFICHAGE DES RESULTATS DEFINITIFS** : 05 mai 2021– 19 Heures

N.B : les réunions des jurys d'admissibilité et d'admission se feront à l'école IADE au Pôle Régional d'Enseignement et de Formation aux Métiers de la Santé.

L'affichage des résultats se fera au PREFMS

- **DEBUT DES COURS** : Lundi 04 octobre 2021

CAPACITE D'ACCUEIL : 25 ELEVES

(ECOLE AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA SANTE)

QUALITES SOUHAITEES POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- capacités d'analyse et de synthèse,
- capacités d'adaptation au changement,
- disponibilité,
- empathie,
- maîtrise de soi,
- dextérité, méthode,
- curiosité intellectuelle,
- intérêt pour la technique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette formation de spécialisation s'adresse à des Infirmiers/ères et/ou à des Sages-Femmes.
Pour suivre la scolarité préparatoire au diplôme d'Etat, il faut :

- être titulaire :
soit d'un diplôme, certificat, permettant d'exercer la profession d'Infirmier,
soit d'un diplôme, certificat, permettant d'exercer la profession de Sage-Femme.
- justifier de *vingt-quatre mois minimum d'exercice à temps plein au 1er janvier de l'année du concours, soit :*
 - dans la profession d'Infirmier,
 - dans la profession de Sage-Femme.
- avoir subi avec succès les épreuves d'admission organisées par l'Ecole.

Attention : l'Arrêté du 23 juillet 2012, article 15, modifié par l'arrêté du 17 Janvier 2017 permet également, **dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'Ecole –soit une place–** à certains candidats d'être dispensés des épreuves d'admission (aux titulaires du diplôme d'Etat de Sage-femme, aux étudiants ayant validé la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle des études médicales et aux titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier ayant un diplôme reconnu au grade Master)

EPREUVES D'ADMISSION

Organisées par l'Ecole, elles évaluent les connaissances professionnelles des candidats et leur aptitude à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste.

Elles comprennent :

- **une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** d'une durée de 2 heures, permettant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat ainsi que ses capacités rédactionnelles.

Cette épreuve est composée de :

- 20 questions courtes (portant sur le programme de la formation sanctionnée par le diplôme d'Etat d'Infirmier/ère)
 - Une synthèse de texte
-
- **une épreuve orale d'admission** dont l'objectif est d'analyser les compétences développées au cours de l'expérience professionnelle du candidat, ses capacités à exposer son projet professionnel, à décliner un raisonnement clinique afin de gérer une situation de soins et à suivre la formation

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour se présenter aux épreuves d'admission, les candidats doivent créer un compte sur le site de gestion des concours via le lien :

<https://ecoles-instituts.chu-toulouse.fr/index.php/concours-et-selections/calendrier/eia>

Après la création du compte, les candidats auront accès à plusieurs formulaires et renseignements et devront téléverser les documents ci-dessous :

- une demande écrite de participation aux épreuves,
- un *curriculum vitae* détaillé (préciser les dates de début et de fin d'activité des différents emplois occupés),
- une photocopie, attestée sur l'honneur par le candidat conforme à l'original, des diplômes (**pour le diplôme d'Etat d'Infirmier/ère, joindre également la copie du numéro d'enregistrement à l'ARS figurant au dos du DE, ou le cas échéant, l'attestation du numéro d'enregistrement au fichier ADELI-**), titres, certificats ou attestations,
- une attestation de travail établie par le Bureau du Personnel où seront précisés :
 - . **le statut actuel de l'agent : temps plein, mi-temps, temps partiel (%)**,
 - . **la durée d'activité à temps plein, mi-temps ou temps partiel**
 - . **la date d'entrée dans l'établissement et de sortie.**
- un état des services avec justificatifs de l'ensemble de la carrière d'Infirmier ou de Sage-femme diplômé d'Etat, **attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à vingt-quatre mois minimum au 1er janvier de l'année du concours**,
- Le numéro d'inscription à l'ONI
- pour les Infirmiers et les Sages-femmes diplômées d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du *curriculum vitae* détaillé :
 - . un certificat d'identification établi par la ou les Caisses Primaires d'Assurance Maladie du secteur d'exercice,
 - . une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à l'exercice, établie par les services fiscaux du lieu d'exercice, et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier ou de Sage-femme, (**soit 24 mois minimum d'exercice à temps plein au 1^{er} janvier de l'année du concours** en tant qu'infirmier ou sage-femme),

- **un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur** fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France
- les candidats ayant suivi des formations continues ou des stages doivent fournir l'attestation délivrée par l'organisme de formation concerné,
- la fiche « Formation continue » à télécharger lors de votre inscription en ligne,
- la fiche « Exercice professionnel » à télécharger lors de votre inscription en ligne,
- **CONCOURS D'ENTREE - SESSION 2021**

[Voir les tarifs](#)

Paiement en ligne uniquement après acceptation du dossier.

Ces frais sont acquis et ne peuvent être remboursés.

TOUT DOSSIER NON CONFORME SERA REFUSE

ETUDES

Les études sont à temps plein, d'une durée de deux ans. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques, des travaux dirigés et pratiques, des stages.

Ces derniers sont réalisés en secteurs public et privé dans divers établissements de la région.

- Secteur public : CHU Toulouse, CH Foix-Pamiers, CH Castres-Mazamet, CH Montauban, CH Auch, CH d'Albi
- Secteur privé : Cliniques Ambroise Paré, Médipole, Clinique des Cèdres (Cornebarrieu), Occitanie (Muret), IUCT-O, Clinique Sarrus Teinturiers, Clinique du Parc, clinique Saint Jean , Hôpital Joseph Ducuing., clinique du Sidobre et clinique Claude Bernard(Albi)

REGIME DES ETUDES

- externat
- les frais de scolarité seront opposables à tous les candidats (pris en charge dans le cadre de la Promotion Professionnelle ou d'un fonds de formation ou à titre individuel) pour les deux années d'études.

Les frais d'études à régler chaque année, dès la rentrée scolaire :

- **frais de scolarité (ou pédagogiques)**
- **frais d'inscription d'entrée à l'Ecole**

[Voir les tarifs](#)

CYCLE PREPARATOIRE

Une préparation au concours d'admission à l'Ecole d'Infirmiers Anesthésistes est organisée à compter du mois de septembre. Pour tout renseignement concernant ce cycle de formation, prendre contact avec l'organisme de formation Gipse au 05-61-32-43-98.